

**Compte rendu de la réunion ordinaire des représentants de proximité**  
**du jeudi 15 Avril 2021**

Présents pour le personnel : Laurence Collet, Pascal Martin, Pierre-Olivier Casabianca et Jean-Bernard Vitiello

Présents pour la direction : Samuel Peltier, Marilyne Camacho , Béatrice Nivois, Anne de Geoffroy et Rozenn Ménard (pour la direction de l'immobilier à France Télévisions)

**POINT SUR LE PROJET DE DEMENAGEMENT :**

La direction a demandé à Rozenn Ménard de participer exceptionnellement à la réunion des RP par visioconférence. Elle est chargée du dossier du déménagement auprès du nouveau directeur délégué à l'immobilier au siège de France télévisions à Paris.

Six mois après sa venue à Antibes en octobre dernier, elle fait un nouveau point sur le dossier. Elle nous a rappelé que fin 2020, la ville de Nice avait voté une délibération pour un appel d'offres sur un terrain dans les studios de la Victorine, destiné à recevoir des bâtiments liés à l'audiovisuel.

Cet appel d'offre a été publié le 24 mars dernier pour une remise des candidatures au maximum le 23 Juillet 2021. France Télévisions va répondre prochainement à la candidature.

**Précision des RP :** C'est la seule possibilité pour la ville de Nice de permettre une construction car le site est classé par l'Etat qui a interdit toute autre construction notamment d'immeubles privés.

**CONDITIONS DU CONTRAT**

Le terrain fait 2400 m<sup>2</sup> et sera loué par le futur occupant sous la forme d'un [bail emphytéotique](#) entre 18 et 55 ans (le délai n'est pas encore fixé, il dépendra des projets).

Le bail emphytéotique veut dire que le futur occupant va non seulement payer un loyer pendant 18 ou 50 ans à la ville de Nice, mais devra également construire le bâtiment à ses frais. (France TV avancé le chiffre de 13 millions d'euros). A l'issue de la fin du bail, c'est la ville de Nice qui récupéra le tout et qui en sera propriétaire.

**Précision et remarque des RP :** Pour un loyer encore inconnu et pour un investissement de France télévisions d'au moins 13 millions d'euros pour construire le bâtiment, l'argent public, issu de la redevance des téléspectateurs, va donc financer à terme un bâtiment de 2500m<sup>2</sup> qui appartiendra au final à la ville de Nice.

Les RP sont sidérés par cette utilisation de l'argent public et aimeraient demander à Delphine. Ernotte de venir expliquer aux salariés et aux téléspectateurs-contribuables cette dépense énorme en direct dans le JT de France 3 Côte d'Azur !

Une dépense faramineuse alors que l'on nous refuse l'achat de nouveaux objectifs pour les caméras 400, car ils coûtent trop cher !

### **CHOIX DU SITE**

Selon la direction de France télévisions, le site de la ville de Nice a été choisi car le personnel n'est pas du tout en sécurité à Antibes avec l'inondation possible du parking, et le site de la Brague n'est pas une « belle vitrine pour représenter la chaîne ».

Pour la direction de l'immobilier, la Victorine offre toutes les garanties de sécurité en cas d'inondation mais aussi l'endroit est très bien desservi par les transports en commun, et permet un accès facile à toute les routes et axes routiers pour les équipes de reportage. La direction précise qu'elle s'est donc portée candidate à cet appel d'offres puisque le lieu réunit beaucoup de conditions favorables.

Cette même direction de l'immobilier nous apprend que plusieurs personnes de France 3 la Brague, les chefs de centre successifs et le chargé des bâtiments travaillent notamment sur le projet depuis plusieurs mois avec la direction de France télévisions à Paris. Trois cabinets d'architectes ont été mandatés et travaillent également sur le projet. Ils ont jusqu'à fin mai pour rendre leur copie à la direction de l'immobilier.

### **Précisions RP :**

Les RP font remarquer la méconnaissance totale du terrain par la direction. Comment prétendre partir en actu 8 en reportage à Fréjus ou Théoule-sur-Mer un matin depuis la Victorine et rentrer pour 11 h ? Le jour des inondations d'octobre 2020, la Brague n'était pas inondée. En revanche, à Nice, on ne pouvait franchir le pont de la Manda !

Pourquoi le personnel n'est absolument pas concerté, pas consulté pour travailler sur ce projet ? C'est très mal vécu par les salariés d'être ainsi écartés du projet ; la direction de l'immobilier répond que ce n'est pas le moment... tout est pour l'instant selon elle dans l'incertitude d'obtenir le bail. Les salariés seront concertés après, quand le permis sera déposé.

### **ERGONOMIE / CONDITIONS DE TRAVAIL/**

Pour l'instant, la direction rappelle une 2eme fois qu'il ne s'agit que d'un projet puisque la ville de Nice n'a pris aucune décision, mais FTV a déjà jeté des bases pour le cahier des charges des architectes.

S'agissant du bâtiment, Rozenn Ménard précise que la construction se fera sur un socle de 900 m2 sur plusieurs étages. Il y aura autour en principe un parking pour les voitures.

Les salariés seront dans des « open space ». Pas de périmètre minimum défini pour travailler dans l'entreprise donc on ne sait pas si chaque personne aura 5m<sup>2</sup> ou 10 m<sup>2</sup> comme espace vital pour travailler.

Par ailleurs, elle rappelle que désormais les open space ne permettront plus d'attribuer un bureau par personne. Chacun viendra et ouvrira une session sur n'importe quel bureau. Cela s'appelle les « flex office », à l'image du projet déjà fait à Poitiers, où nos collègues emménageront en juin 2021.

Il n'y aura pas de cantine « non plus » c'est une directive de FTV, mais il y aura un coin repas aménagé. Les salariés pourront donc manger dans cet espace à midi. De plus, il y aura probablement, par ailleurs, un restaurant sur le site de la Victorine, en dehors de France 3.

Concernant les mesures sanitaires liées au Covid, il n'y a rien de précis dans la construction qui prévoit un aménagement avec des précautions particulières ; ce sera ensuite une fois que la construction sera réalisée qu'il y aura éventuellement des plexiglas entre les bureaux. La direction insiste pour rappeler que le bâtiment sera aux nouvelles normes vraiment écologiques, et environnementales. Il respectera également le label Bâtiments Durables Méditerranéen.

### **Précisions et REMARQUES RP :**

Les RP sont abasourdis par ces explications notamment pour la cantine et demandent à la direction de revoir ses positions en estimant que ce sera impossible de manger dans un restaurant, à cause du coût des menus d'une part et des contraintes horaires d'autre part.

### **Calendrier du déménagement**

Selon la direction de l'immobilier, le calendrier pourrait être le suivant :

Si France Télévisions était désigné en septembre 2021 comme lauréat du projet de la ville de Nice, les études devraient démarrer sur le terrain plus précisément et un permis de construire serait déposé au printemps 2022.

A partir de là, les travaux pourraient commencer fin 2022, pour être terminés fin 2023 et le personnel pourrait y travailler mi-2024.

### **France bleu**

La direction de l'immobilier précise que finalement France bleu ne viendra pas dans nos futurs locaux, malgré plusieurs propositions.

## **AUTRES QUESTIONS**

### **REMPLACEMENT D'ADJOINT**

***Un adjoint a fait des remplacements à Antibes, il n'a pas reçu de formation. Pourquoi ?***

L'adjoint remplaçant n'était pas forcément au point reconnaît la direction, il n'avait pas suivi le cursus complet.

Notre direction n'est pas opposée au remplacement des adjoints par des journalistes de la rédaction, mais cela n'a pas été possible cette fois-là pour des questions de plannings.

La direction précise que l'idéal est tout de même le remplacement par des adjoints du vivier, formés de préférence. Ledit vivier est actuellement assez peu fourni.

### **PAE RUGBY**

Cette émission était réalisée avec les moyens de La Fabrique. Le directeur explique que La fabrique a fait appel à ses techniciens et que nous n'avons pas la main sur l'embauche du personnel par La Fabrique. Le directeur rappelle tout de même que le réalisateur était de France 3 Marseille.

Pour ce qui concerne la plateforme OOVIZZ, qui permet aux techniciens, souhaitant travailler avec FTV, de s'inscrire, le directeur ne la connaît pas. Marilyne Camacho explique que cette plateforme est en phase d'expérimentation, ce qui peut occasionner des dysfonctionnements.

### **DECHETS PLASTIQUES**

#### ***Pourrions-nous avoir des poubelles pour jeter les déchets plastiques ?***

La direction nous explique que le responsable IMG va faire le nécessaire pour que l'on puisse bénéficier d'un conteneur pour pouvoir jeter les déchets plastiques, au rez-de-chaussée et à l'étage.

### **CONFERENCE DE 16H ET VIDEOS**

#### ***Les techniciens vidéos peuvent-ils participer à la conférence de 16h ?***

Certains techniciens vidéo assistent à la conférence de rédaction de 16h et d'autres non. Leur présence est importante. Des salariés souhaitent qu'il soit possible d'échanger avec le vidéo du mélangeur pour le mettre au courant des plasmas qui seront mis derrière les invités, par exemple.

S'il n'a pas le temps d'assister à l'entièreté de la conférence de rédaction, qui peut parfois être très longue, une discussion en fin de conférence peut suffire.

Le directeur explique que la cheffe de centre "va faire passer le message".

### **CONFIDENTIALITE DES TELEPHONES PERSONNELS**

#### ***Pourquoi les numéros personnels de salariés se retrouvent dans Outlook ? Peut-on mettre de l'ordre dans le répertoire téléphonique sous IP ?***

Les RP expliquent à la direction que le numéro de téléphone portable de certains salariés est publié sur Outlook. Ce qui est gênant, c'est que certains de ces numéros sont des numéros personnels. La direction va se renseigner mais ne connaissait pas ce problème.

Pour ce qui concerne l'annuaire téléphonique sous IP, les RP regrettent que les intitulés des fonctions ne soient pas harmonisés sur l'ensemble du réseau. Par

exemple, il est très difficile de joindre le chef d'édition de Limoges car les fonctions ont été rentrées de façon aléatoires, donc il y a 10 « chef d'édition » ou « chef ed » dans l'annuaire, sans précision de lieu. Idem pour les postes de « cadre technique ». Les intitulés ont été créés de façon anarchique. Pour un annuaire, c'est un contre-sens et cela, précisent les RP, va à l'encontre du travail en réseau.

La direction a dit qu'elle allait faire remonter les informations mais précise que c'est une société extérieure qui gère la téléphonie sous IP, nous n'avons donc pas la main dessus.

## **FORMATION NRCS**

### **Pourquoi vouloir envoyer des salariés en formation à Marseille en plein COVID ?**

La direction rappelle que les formations sont actuellement en pause mais qu'elles auront bien lieu à Marseille.

Notre RRH explique que ces formations sont pilotées par l'Université FTV, la demande de délocaliser les formations à Antibes a été rejetée car ces formations ont lieu dans un BRI par région. Chez nous, c'est Marseille qui a été choisie.

## **TELETRAVAIL**

### **Les salariés en télétravail peuvent-ils avoir un téléphone portable ?**

"Tous les salariés auront un téléphone portable" explique Samuel Peltier. "Les salariés qui souhaitent en avoir un peuvent demander un prêt au responsable IMG."

En ce qui concerne l'indemnisation possible pour les salariés qui sont en télétravail, l'accord signé par les syndicats et la direction concerne le télétravail en temps normal, pas en temps de COVID précise Maryline Camacho. Les RP rappellent que des dépenses sont faites (cartouches d'encre, papier d'imprimante) et que les salariés ne sont plus remboursés (refus des demandes de remboursement).

La DRH conclut « je n'ai pas de réponse pour l'instant, je vous tiens au courant."

## **VEHICULES DE REPORTAGE**

### ***Pourrions-nous avoir un véhicule plus grand ?***

La direction envisage de vendre le Duster pour un véhicule plus gros, genre un 3008. "Un point doit être fait prochainement" précise Samuel Peltier.

## **ERGONOME**

### **Quand l'ergonome va-t-elle se rendre à la locale de Nice, comme prévu dans les préconisations de l'enquête paritaire ?**

Le réaménagement de la locale avance à petits pas. La DRH nous apprend qu'une réunion a eu lieu dernièrement avec l'ergonome, Delphine Touzin.

D'après la DRH, l'ergonome a besoin de travailler avec un bureau d'études. Trois devis doivent être faits. La direction doit se rapprocher de Bruno Gence, responsable de l'IMG pour AURA et PACA. "Les salariés seront informés dès qu'on en sait plus" ajoute Marilyne Camacho.

### **GARDE D'ENFANT**

Pour les salariés qui ne peuvent pas télétravailler, notre DRH rappelle "qu'il n'y a plus d'absence autorisées. Il faut une attestation du conjoint notifiant que le télétravail n'est pas possible pour ce dernier. La direction posera en premier les RTTE, les récupérations employeur avant de placer les salariés en autorisation d'absence payée."

La direction rappelle également que les congés doivent être posés régulièrement, sinon la direction peut les imposer.

Les RP soulignent que ce système crée des injustices entre des salariés qui ont ou n'ont pas d'enfants.

Notre DRH nous répond que "cette décision est fondée sur des considérations économiques". Faire des économies sur le dos des salariés, c'est une belle mentalité qui a débuté l'an dernier quand la direction a fait la même chose sur le dos des CDD et des intermittents.

### **Le 18h30**

#### **Pourquoi un JRI a dû tourner à l'horizontal pour voir son image coupée en vertical, afin d'être diffusée dans le 18h30 (sur un écran horizontal) ?**

Il a été demandé à un JRI de la locale de Nice de filmer un témoignage pour le 18h30 de Marseille. La personne ne souhaite pas être reconnue, mais Marseille souhaite diffuser cette interview. Faite en mode paysage, elle doit être diffusée en format vertical.

Les RP ne comprennent pas pourquoi vouloir absolument diffuser à tout prix des interviews en 9/16 alors que l'on filme en 16/9 et que les télés sont en 16/9 également.

Le directeur nous rejoint sur ce point : "je ne comprends pas pourquoi ce témoignage anonyme doit absolument être diffusé en format vertical. On aurait juste pu faire une interview par téléphone, en audio, puisque la personne ne souhaite pas être reconnue. Ça aurait suffi."

### **PRESSE CAFEYN**

#### **Tous les salariés peuvent-ils obtenir l'application Cafeyn qui permet de lire la presse en version numérique ?**

La direction n'a pas la réponse à cette question.

Après vérification, les RP constatent que les abonnés SFR mobile, donc les salariés ayant un téléphone professionnel fourni par l'entreprise, peuvent télécharger l'application. Leur nom d'utilisateur est leur numéro de portable professionnel. Astuce : Il faut cliquer sur « mot de passe oublié » à la première connexion pour en obtenir un.

### **La locale de la mer**

Les RP veulent savoir si des réflexions sont en cours pour faire passer la locale de la mer d'une diffusion mensuelle à une diffusion hebdomadaire.

La direction nous confirme qu'une réflexion est en cours.

Les RP sont opposés à cette décision. Un tel changement diminuerait la diffusion de la locale de Nice de 7 semaines. Pour rappel, la locale est diffusée 35 semaines par an alors qu'il y a encore quelques années, elle était diffusée toute l'année.

Pour les RP, cette décision est économique, la direction nous répond que non, sans plus d'argument. La direction ajoute que "les effectifs de la locale ne seront pas modifiés lors de la diffusion de la locale de la mer. Il y aura 3 équipes qui pourront faire des formats plus longs, caler des sujets..."

Les RP restent méfiants car la locale de la mer a été mise en place pour pouvoir gagner des ETP. En effet, lors des diffusions, seulement 2 équipes de journalistes sont planifiées.

La direction souhaite augmenter la diffusion de la locale de la mer car : " les téléspectateurs ne sont pas intéressés par les sujets grève qui concernent 10 personnes, mais préfèrent voir de belles images de mer".

Pour les RP, cette réponse démontre que notre direction connaît bien mal nos téléspectateurs qui sont très attachés à leur locale et ne sont pas intéressés par des sujets concernant Marseille ou Toulon. Les équipes de France 3 Nice peuvent en témoigner.

Plutôt que de faire un tel projet, les RP sont favorables à la création d'un magazine de la mer, en coproduction avec d'autres régions. Le directeur nous annonce que des discussions sont en cours avec l'Occitanie et la Corse.

### **Prime exceptionnelle**

Des monteurs veulent savoir pourquoi ils n'ont pas reçus de Prime exceptionnelle l'an dernier alors qu'ils ont travaillé toute l'année et même durant tout le 1er confinement.

La DRH nous explique qu'elle a répondu à leur mail de la fin janvier, fin mars. Elle n'a pas répondu favorablement à leur demande mais va voir ce qu'elle peut faire avec la cheffe de centre.

Nous serons vigilants. Il n'y a pas de raison pour que des salariés qui ont travaillé, en présentiel, tout le premier confinement dans les conditions sanitaires que l'on connaît, n'aient pas de prime.

### **Planning de la rédaction**

***Il y 3 adjoints à Antibes pour la rédaction or il y a de plus en plus d'heures d'antenne à faire et on demande désormais à ces adjoints de faire le planning de la rédaction. La direction va t'elle renforcer l'encadrement ?***

La direction nous explique qu'elle n'a pas l'intention de renforcer l'encadrement. Pour Samuel Peltier "il faut un adjoint pour faire les prévis et il doit travailler avec l'organisation d'activité.

La direction assure que les rédacteurs en chefs adjoints ne doivent pas remplir le planning mais bien donner des indications à l'organisation d'activité.

Le directeur rappelle par ailleurs qu'un planning à 4 semaines est en train d'être mis en place.

Pour les RP, il est nécessaire que l'encadrement rédaction puisse se consacrer à sa tâche essentielle, qui n'est pas de remplir le logiciel du planning, mais de mener des éditions et de faire des prévisions.

Il est impératif que les réunions de prévision hebdomadaires reprennent : pour que le planning à 4 semaines soit possible et pour le fonctionnement éditorial au quotidien.

La direction est d'accord sur ce point.

Prochaine réunion le 12 Mai.